



Formation



Chiffrer son projet et choisir ses statuts

Mieux comprendre les différents statuts et gagner en autonomie dans le chiffrage de son projet

Objectifs de la formation :

- Avoir une vue d'ensemble des statuts juridiques et des options possibles
- Comprendre les différents statuts sociaux et leurs conséquences (droits, risques, etc.)
- Maîtriser et gérer les financements : emprunt, subventions...
- Apprendre à maîtriser les risques de son projet

Premier module : Chiffrer son projet, gérer ses financements, construire les documents de gestion prévisionnelle

- Les bonnes questions à se poser : marges, temps de travail, stocks, etc.
- Les investissements et le besoin en fonds de roulement.
- Présentation des financements possibles (aides, fonds...)
- Le budget prévisionnel : charges et produits liés aux activités
- Gestion de la trésorerie : les recettes et les dépenses
- La gestion des financements et des risques pris : investissements, endettement, garanties, emprunts,...

Deuxième module : Les statuts : obligations et options au niveau fiscal et social.

- Les statuts juridiques possibles (individuel, société) et leur incidence sur la fiscalité ou les cotisations sociales.
- Relation entre le chiffrage de projet et les statuts
- L'imposition des revenus agricoles (différents régimes, impôts sur les sociétés), le fonctionnement de la TVA et des autres impôts
- Les obligations sociales : la MSA et le calcul des cotisations sociales

Les formations sont dispensées aux adhérent.e.s de l'ADEAR Limousin (adhésion : 40 €)

Date :
20, 21 novembre
4, 5 décembre 2023

Horaires :
De 9h30 à 17h30

Lieu :
Limoges (87)

Public :
Paysan.ne.s
Porteur.euse.s de projet

Intervenant.e.s :
AFOCG du Limousin

Repas :
Repas partagé

Accès PMR :
A votre écoute pour tout besoin

Tarif :
896 €

Modalités d'inscription et informations pratiques sur les formations

Conditions d'accès :

Les formations sont destinées en priorité aux agriculteur.ice.s, conjoint.e.s collaborateur.trice.s, aux salarié.e.s, aux cotisant.e.s solidaires et aux porteur.euse.s de projet agricole.

Les inscrits s'engagent à être présent pendant toute la durée de la formation à laquelle ils sont inscrits.

Prise en charge :

VIVEA :

Le "crédit" VIVEA des contributeurs est plafonné depuis 2023 à 3 000 €/an. Pour consulter l'état de vos droits, rendez-vous sur le site Internet vivéa.fr « Comment connaître le montant du crédit disponible sur mon compte ? »

Les porteur.euse.s de projet ne sont pas éligibles au fond VIVEA pour cette formation.

Depuis 2021 les conditions d'éligibilité ont changé, rendez-vous sur le site Internet vivéa.fr « Critères de prises en charge des formations. »

Pôle Emploi :

La prise en charge du Pôle Emploi est assurée par votre conseiller référent, son montant dépend de votre projet d'accompagnement.

CPF (Compte Personnel de Formation) :

Prélèvement du montant de la formation sur votre Compte Personnel de Formation.

Pour les personnes non éligibles à ces fonds :

Contactez l'animatrice en charge de la formation pour connaître les modalités d'inscription.

Les CGS sont disponible sur le site internet de [l'ARDEAR Nouvelle-Aquitaine](http://ARDEAR Nouvelle-Aquitaine)

Si vous êtes agriculteur.ice, vous pouvez également couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation et/ou bénéficier d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement pour départ en formation avec le service de remplacement de votre département.

Pour toute inscription à une formation de l'ADEAR Limousin, vous vous engagez à payer votre formation en cas du refus de votre financement.

Manifestez votre intérêt un mois avant

Validez votre inscription 15 jours avant la formation

Information et inscription auprès de :

Penelope Mas De Feix

peneloppemdf@adearlimousin.com - 05 87 50 41 03

